

Le développement des pratiques numériques en collège et en lycée, état des lieux

Un entretien réalisé par Annick Lorant-Jolly

En écho à notre dossier nous avons voulu savoir ce qui se passe actuellement en matière de développement des ressources numériques et des pratiques pédagogiques autour de ces nouveaux médias au sein des collèges et des lycées (la situation dans le premier degré est trop hétérogène pour faire l'objet d'une synthèse).

Du côté de l'école

Cet entretien a été réalisé au ministère de l'Éducation nationale avec Alain Thillay, chef du bureau des ressources numériques et usages pédagogiques (Degesco A3-2) et Blandine Raoul-Réa, adjointe au réseau second degré, responsable des usages transdisciplinaires pour ce même bureau.

Monsieur Alain Thillay pouvez-vous nous dire où en est l'équipement numérique des établissements du second degré, collèges et lycées, mais aussi plus spécifiquement celui des CDI? Alain Thillay: L'impression d'ensemble, c'est que l'équipement des établissements du second degré est aujourd'hui assez satisfaisant, quantitativement et qualitativement. Nous avons rattrapé le retard que nous avons encore par rapport à d'autres pays. Il y a eu de gros investissements des collectivités territoriales – les départements pour les collèges et les régions pour les lycées. Et cet équipement est renouvelé assez régulièrement. Quant à la tendance actuelle elle est plutôt d'équiper les salles de classes en vidéo projecteurs ou en tableaux blancs – a minima de vidéo projecteurs. La logique c'est de disposer d'un ordinateur dans la classe, plutôt que continuer à installer des salles multimédia communes dans les établissements. Le CDI reste un lieu privilégié par rapport au nombre des postes disponibles, un point nodal dans un lycée ou un collège. Tous les décideurs sont conscients des enjeux pour la formation des élèves.

Le projet est-il d'équiper ensuite les classes avec un poste par élève?

A.T.: Non, et nous ne sommes pas persuadés que ce soit souhaitable non plus. Par contre, la question de l'équipement individuel des élèves, avec du matériel nomade, elle, est importante. Depuis deux ans, on constate un engouement autour des tablettes: on assiste à des déploiements, des expérimentations diverses. Par exemple dans le département de la Corrèze, tous les collégiens disposeront d'une tablette; les collégiens dans le Val-de-Marne disposeront d'un ordinateur portable. Pour le département des Landes ou des Bouches-du-Rhône le dispositif est déjà en place depuis plusieurs années. On sent qu'on est passé à une logique individuelle, personnelle. Que le matériel soit la propriété de l'élève ou du conseil général n'a pas d'incidence...

Cela veut dire que les élèves peuvent l'emmener chez eux?

A.T.: Pas toujours. Ce n'est pas si évident car il y a des problèmes d'assurance – en particulier en cas de vol. Mais, ça peut se présenter sous forme d'une classe nomade: on ouvre une armoire et chacun se sert. Ceci dit, dans les 3, 4 années qui viennent, le paysage va encore évoluer, entre autres grâce aux tablettes tactiles. Il va y avoir des investissements importants sur ce support que ce soit de la part des collectivités ou des élèves. On constate la même évolution à l'étranger.

Mais, pour l'instant, ces investissements sont faits par les collectivités territoriales, non par le ministère de l'Éducation nationale?

A.T.: Ce sont en effet les collectivités territoriales qui ont en charge ces acquisitions en accord avec les lois de décentralisation.

Et donc, d'un territoire à l'autre la situation peut être très variable?

C'est quand même problématique en terme d'égalité d'accès à ces nouveaux supports sur l'ensemble du territoire.

A.T. : Oui, il y a un véritable problème d'harmonisation. Nous en sommes très conscients au ministère et nous mettons en place des indicateurs pour repérer s'il n'y a pas de décalage trop important.

Mais on constate, et c'est étonnant, qu'il y a aujourd'hui une certaine uniformisation et qu'on a un équipement relativement cohérent, avec une dynamique d'évolution rapide. Il semble que les collectivités partagent cette priorité donnée à l'investissement dans ce domaine.

Et où en est-on sur le plan de la connexion des établissements au réseau Internet?

A.T. : Pour les réseaux l'enjeu aujourd'hui c'est la connexion très haut débit, ou au minimum haut débit. Tous les collèges et les lycées sont connectés, mais pas forcément en haut débit... loin de là. Tant qu'il s'agit de connecter une salle de classe ; cela ne pose pas beaucoup de problème. Mais quand vous avez 300 élèves qui se connectent en même temps via un ENT c'est beaucoup plus délicat ! Il y a là aussi un véritable enjeu territorial. C'est l'un des freins au développement des espaces numériques de travail.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce que vous appelez des ENT?

A.T. : Les espaces numériques de travail, ENT, sont des environnements de travail virtuel. L'Intranet de l'établissement, où vous entrez, a la particularité de protéger la connexion de l'élève, de la rendre anonyme quand il a accès à des ressources éditoriales. C'est ce qui permet d'établir une frontière entre l'espace public et l'espace privé, entre l'espace commercial et l'espace de la classe – un SSO en informatique –, ça permet l'anonymat des communications quand celui-ci est nécessaire.

L'objectif d'un ENT, c'est de permettre à un professeur d'échanger avec ses élèves et que les échanges restent entre eux, cela permet aussi à ce professeur d'avoir accès à des ressources sans que le propriétaire de celles-ci sache qui l'utilise. Quand vous achetez un livre, vous ne déclinez pas votre identité ! Vis-à-vis de l'édition scolaire c'est important. Ça permet également d'avoir accès à des services, comme le soutien scolaire, sans que les parcours des élèves soient enregistrés quelque part, ce que les familles n'accepteraient pas.

Mais c'est enregistré en interne?

A.T. : Éventuellement par les enseignants, pour le suivi, mais il n'y a pas d'accès, de visibilité à l'extérieur... La CNIL porte une attention toute particulière à ces questions-là. Ainsi que les familles. Un ENT permet cette sécurité-là.

Par ailleurs, du point de vue des jeunes eux-mêmes, est-ce qu'il y a des postes sur lesquels ils peuvent avoir accès à tout?

A.T. : Dans l'établissement scolaire, non.

Même au CDI?

A.T. : Au CDI il y a, bien sûr, des postes en libre accès, mais pour autant les élèves n'ont pas accès à tout car il existe des sites auxquels on ne veut pas qu'ils puissent avoir accès : des sites indésirables.

Est-ce que vous établissez une liste de ces sites proscrits?

A.T. : Oui et elle est régulièrement actualisée par les responsables académiques. Mais il y a consensus là-dessus de la part des familles et des pédagogues en général. L'espace de l'établissement scolaire doit être protecteur.

Est-ce que les élèves eux-mêmes ont des comptes?

A.T. : Oui, chaque élève dispose d'un compte, avec un identifiant, de même que chaque enseignant, sous

réserve qu'il y ait dans l'établissement un ENT. Mais en ce qui concerne la mise en place de ceux-ci la situation est encore assez différente d'un établissement à l'autre, même si l'on assiste à une accélération du mouvement : en Ile-de-France, en Rhône-Alpes, en Aquitaine c'est lancé... Le problème pour l'Éducation nationale, c'est qu'elle recouvre une répartition géographique très large et que les déploiements prennent forcément un certain temps.

Pour revenir à l'équipement en matériel, est-ce qu'on voit, comme dans les bibliothèques, se déployer des liseuses?

A.T. : Non, assez peu de liseuses, mais par contre beaucoup de tablettes tactiles. La situation peut cependant évoluer très vite, avec l'arrivée de liseuses qui intègrent la couleur. Parce que dans l'enseignement la couleur est nécessaire. Prenez l'exemple des livres illustrés ou des manuels scolaires, on ne peut pas imaginer les proposer à la lecture en noir et blanc. C'est beaucoup moins gênant dans l'enseignement supérieur.

Au-delà des Intranet d'établissement, existe-t-il des réseaux inter-établissements?

A.T. : Les établissements disposant d'un même ENT ont généralement la possibilité de paramétrer leurs comptes pour permettre à des communautés d'enseignants ou d'élèves d'échanger sur des projets... Il y a d'ailleurs plusieurs projets en cours, entre autres deux qui visent à créer des sortes de réseaux sociaux inter-établissements.

Parce qu'actuellement il n'existe aucune pratique pédagogique qui s'appuie sur le support des réseaux sociaux?

A.T. : Si, bien sûr, mais elles utilisent les réseaux sociaux classiques dans le cadre de projets ou d'expérimentations particuliers...

C'est courant?

A.T. : Il y a beaucoup d'expériences intéressantes sur Twitter... Sur Facebook aussi il y en a eu... Mais ce dont je vous parlais c'est de construire des réseaux sociaux professionnels, indépendants des grands réseaux sociaux du type Facebook. En revanche les professeurs documentalistes ont cette culture de l'échange et ça fonctionne bien.

Puisque nous revenons aux professeurs documentalistes quelles sont leurs interrogations par rapport à ces grandes mutations technologiques?

A.T. : Elles sont fortes, avec des débats assez houleux : quel sera le CDI de demain? Quel sera le rôle des professeurs documentalistes? Et même : y aura-t-il encore des CDI? Avec des livres? La question se pose très concrètement quand on construit de nouveaux établissements : est-il nécessaire d'y prévoir un espace spécifique? Ou bien est-on dans une logique d'accès généralisé via des terminaux dispersés?

Et même, du point de vue des élèves – les usagers – la question peut se poser ainsi : au lieu d'emprunter un livre imprimé pourquoi ne pourrais-je pas le télécharger de chez moi? C'est vertigineux!

Peut-on vraiment envisager que dans les collèges et les lycées on n'ait plus besoin d'un fonds de livres imprimés? Même si nous sommes à l'ère numérique? Cette perspective paraît bien inquiétante...

A.T. : Je vous rejoins complètement, mais nous sommes tout de même obligés d'avoir une vision prospective, à 5 ou 10 ans. Aujourd'hui, si vous prévoyez d'installer des liseuses dans un CDI, c'est que vous posez cette question. Si vous envisagez de mettre à la disposition d'un élève toutes les

Annales de l'épreuve anticipée du Baccalauréat de Français, sur un support, vous posez cette question. Celle de la dématérialisation, à un moment donné, du support et de la vie parallèle des supports papier et des supports numériques. C'est déjà engagé pour certains ouvrages du type dictionnaires, encyclopédies...

Et pourriez-vous nous dire, dans ce contexte, en quoi les CDI restent des lieux privilégiés? En quoi les documentalistes ont un rôle particulier à jouer?

A.T. : Les documentalistes ont un rôle essentiel à jouer en termes d'accompagnement, de guidage des élèves par rapport à l'accès au web : quels moteurs de recherche utiliser? comment formuler sa recherche? comment, notamment, valider ses sources? etc. Une véritable mission de formation à une culture de l'information, des médias et du numérique. Cette compétence a d'ailleurs été prise en compte dans les épreuves de CAPES de documentation.

Est-ce que dans les CDI on commence à trouver une offre de ressources numériques?

A.T. : On y trouve, bien entendu, un accès en ligne à des ressources, sur le web... une offre considérable. Mais, par rapport au contenu de cette offre numérique, je préfère laisser la parole à ma collègue Blandine Raoul-Réa qui s'occupe plus spécifiquement du réseau des documentalistes...

Quels sont les problèmes qui se posent aujourd'hui par rapport à l'accès à des offres de contenu?

Blandine Raoul-Réa : En fait la principale difficulté ce sont les modalités d'acquisition. Pour les BU, par exemple, le consortium Couperin permet de négocier collectivement l'accès aux fichiers et documents numériques. Il n'y a pas l'équivalent pour les établissements du second degré. Chaque établissement a ses

moyens, qui sont plus ou moins en relation avec le nombre d'élèves, son inscription sur le territoire, ses liens avec les offres culturelles de proximité. Mais en ce qui concerne l'offre numérique c'est plus difficile. Les acquis : on dispose de l'accès au web à peu près partout, on dispose aussi de l'accès à des catalogues de bibliothèques publiques. Si bien qu'on voit de plus en plus souvent se concrétiser des accords entre les établissements scolaires et les bibliothèques municipales pour des prêts ou des accès temporaires.

Il y a donc des collaborations à l'échelon local?

B.R.-R. : Oui, et de plus en plus à l'initiative des documentalistes qui ouvrent l'univers de la documentation scolaire sur une offre culturelle, plus large. Le travail collaboratif avec une bibliothèque a tout son sens pour faciliter l'apprentissage de l'autonomie par rapport à la lecture, les ressources, etc.

Ensuite on peut trouver de ci de là des régions qui ont proposé des chèques ressources, peut-être même pour des ressources numériques en ligne... mais je ne saurais pas vous dire précisément lesquelles. Normalement les documentalistes élaborent dans leur établissement un document qu'on appelle le projet de politique documentaire, qui est validé par le conseil d'administration. Et le fait d'initier l'écriture de ce document a souvent poussé les documentalistes à replacer leur action dans le cadre de leur territoire de proximité, avec notamment les musées et les bibliothèques. Du coup, pour la consultation de livres numériques je pense que ça se passe plutôt dans le cadre de ces partenariats.

Mais est-ce que les documentalistes commencent à acheter des ebooks, en tant que nouveautés?

B.R.-R. : Pas à ma connaissance.

Alors à quoi a-t-on accès directement dans les CDI? Des sélections de sites? des ressources gratuites numérisées?

B.R.-R. : Via l'utilisation des ENT, nombre de documentalistes utilisent la ressource des éditeurs de sites web pour rattacher à l'univers numérique de l'établissement scolaire des pages spécifiques pour la documentation, les enseignements disciplinaires. Ils repèrent et valorisent aussi certains sites ou ressources numériques à l'occasion de projets pédagogiques particuliers, dans lesquels les élèves iront puiser, en collaboration avec les enseignants concernés.

Par rapport à l'offre strictement pédagogique où en est-on du côté des éditeurs de manuels scolaires?

A.T. : Tous les éditeurs scolaires ont fait une version numérique à côté de leurs manuels imprimés. Ça a basculé complètement.

Ils proposent tous une version imprimée et numérique?

A.T. : Oui, et très peu sont dans le tout numérique car la version papier leur permet de trouver un équilibre économique. Mais les versions numériques offrent vraiment des fonctionnalités nouvelles : elles permettent de proposer un manuel numérique enrichi ou personnalisable, ce qui donne une autre relation de l'enseignant au manuel et de l'élève à son manuel. Ce qui ne veut pas dire que tous les élèves ont accès aux versions numériques des manuels. C'est aussi l'un des enjeux économiques actuels : quand une collectivité décide de déployer un espace numérique de travail, les décideurs se posent la question de mettre en place un accès aux manuels scolaires sous forme numérique.

Quand on parle de « cartable numérique » par exemple, ça inclut le manuel?

A.T. : Oui, et beaucoup d'autres

ressources : des utilitaires pour écrire, dessiner, calculer, organiser son travail, c'est un concept très ouvert. En géographie par exemple on trouvera un atlas.

Et en Français?

A.T. : On trouve maintenant des outils extrêmement intéressants qui permettent de naviguer d'un texte à l'autre pour faire des recherches – ce qu'on appelle l'intertextualité –, qui aident aussi à pratiquer l'analyse technique de ces textes. Cela ouvre des perspectives assez riches.

Autre exemple, nous suivons actuellement un projet, encore en développement, d'une sorte de réseau social autour d'un manuel. Ce n'est plus un manuel pour le prof ni un manuel pour l'élève, c'est un manuel de groupe, un manuel de classe, où tout le monde peut écrire. Une lecture-écriture collaborative.

Par rapport à l'offre numérique disponible pour les enseignants dans les établissements scolaires, nous n'avons évoqué que les éditeurs de manuels, mais je suppose que celle-ci provient de bien d'autres sources?

B.R.-R. : Tout à fait, vous allez trouver tous les éditeurs au sens large : par exemple l'accès à la littérature n'est pas réservé aux éditeurs scolaires, ni l'accès aux documentaires. Et puis aussi l'offre numérique culturelle proposée par les grandes institutions, comme la BnF par exemple, qui pénètre très facilement dans les établissements scolaires.

La Bibliothèque numérique des enfants?

B.R.-R. : Oui, sur le site Internet de la BnF très souvent utilisé comme ressource pour travailler autour des textes, des images, pour mener des activités éducatives – qu'elles soient pluridisciplinaires, transdisciplinaires ou même disciplinaires – sur l'histoire de la BD, sur le Moyen Âge... Météo France et l'INA sont également des incontournables. C'est très important pour les

enseignants de pouvoir en disposer.

Est-ce que vous pourriez citer quelques expériences qui vous paraissent intéressantes? Il semble d'ailleurs que le ministère de l'Éducation nationale ait lancé un appel à projet financé?

A.T. : En fait il y a eu deux appels à projets – à valeur prospective – lancés conjointement par le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Éducation nationale qui s'inscrivent dans une perspective d'investissements d'avenir – Le Conseil général des investissements d'avenir – et nous sommes en train de dépouiller les retours du terrain actuellement. Les résultats sont prometteurs.

B.R.-R. : Je pense, de mon côté, à un projet, assez innovant, qui a pour objectif de constituer une bibliothèque numérique pour les étudiants en classe préparatoire à Paris (voir présentation du projet ci-après). On pourrait en citer bien d'autres évidemment. Mais au-delà je voudrais attirer l'attention sur l'un des apports précieux du multimédia pour des élèves en difficulté de lecture : les livres audio. L'utilisation de l'audio en classe pour les élèves malvoyants ou dyslexiques, permet de les re-motiver à la lecture, de les accompagner dans leurs apprentissages, en cours de Français, mais aussi de langues vivantes. C'est un apport qui peut faciliter l'accès à la lecture et à la littérature pour tous. Un enjeu pour l'égalité des chances.

Entretien réalisé le 2 mai 2012